

*Questions au Feuilleton*

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** 1. \$7,947,142 au 31 mars 1973.

2. Néant.

3. Aucune réclamation contre la Caisse n'est en cours. Comme les réclamations contre la Caisse sont faites à la suite de jugements non satisfaisants, il faut épuiser au préalable tous les autres recours. Certaines réclamations actuellement discutées avec des responsables de pollution peuvent éventuellement être déposées contre la Caisse.

ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PRESTATIONS DE  
MATERNITÉ

Question n° 1018—**M. Hueglin:**

A l'égard des prestations de maternité, du 1<sup>er</sup> janvier 1972 au dernier mois pour lesquelles les statistiques sont disponibles, a) combien de femmes ont touché des prestations pendant la période maximum en vertu de la disposition concernant le congé de maternité, b) pendant combien de semaines en moyenne ont duré les prestations, c) combien de femmes ayant touché des prestations de maternité de la Commission d'assurance-chômage sont retournées travailler?

**M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** a) et b) Pour être en mesure de fournir les renseignements demandés, la Commission devrait préparer des programmes informatiques spéciaux; elle devrait à cette fin consacrer une somme d'argent et de travail injustifiée a) à la préparation et à l'essai des programmes. b) à l'utilisation des ordinateurs pour extraire les renseignements demandés; c) Il est impossible de répondre à cette question, parce que la Commission ne possède aucun moyen de savoir si la prestataire retourne au travail ou cesse tout simplement de toucher des prestations et d'expédier des déclarations à la Commission.

LE RAPPORT FISHER RELATIF À L'ÎLE SEA

Question n° 1067—**M. Reynolds:**

1. Le ministère des Transports a-t-il passé outre aux objections du rapport Fisher concernant l'expropriation pour les accès sur l'île Sea et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Quel examen fait-on de ces rapports avant de prendre une décision?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères des Transports et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. Le ministère des Transports a étudié les objections mettant en doute la nécessité de la construction d'une route et des expropriations qui vont en résulter, mais il n'a pas jugé qu'elles apportaient de nouveaux arguments contre le projet.

2. Le ministre des Travaux publics étudie chaque rapport avant de décider s'il y a lieu d'exproprier. Avant d'en arriver à cette décision il consulte habituellement ses collègues du cabinet pour connaître leur avis, notamment celui du ministre chargé du programme en cause et dont les hauts fonctionnaires étudient en détail le rapport pertinent.

LES BILANS DE COMMISSIONS PORTUAIRES DE LA C.-B.

Question n° 1075—**M. Reynolds:**

1. Le ministère des Transports établit-il des règlements sur la publication d'états financiers par les commissions portuaires de la Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, quels sont les éléments financiers?

[M. Harding.]

2. Le Ministère contribue-t-il au financement des activités de ces commissions et, dans l'affirmative, suivant quelles modalités ou quelles conditions?

3. Le Ministère intervient-il dans le choix des moyens suivant lesquels les commissions portuaires peuvent utiliser ce revenu pour la recherche de clients à l'étranger?

4. Le détail des dépenses concernant tous les employés de la Commission du port du fleuve Fraser a-t-il été établi pour les années 1967, 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** 1. Le ministère des Transports n'établit pas de règlements pour la publication d'états financiers par les commissions portuaires. Le ministère, cependant, prescrit des procédures comptables et exige que chaque commission lui présente un rapport de la manière prescrite.

2. Non.

3. Non.

4. Renseignements non disponibles.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LES EFFECTIFS

Question n° 1085—**M. Paproski:**

1. Combien y avait-il d'employés salariés à plein temps au ministère de la Justice a) le 1<sup>er</sup> janvier 1963, b) le 1<sup>er</sup> janvier 1973?

2. Combien d'employés, pendant chacune de ces années, touchaient des traitements a) inférieurs à \$10,000, b) de \$10,000 à \$20,000, c) supérieurs à \$20,000?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** En ce qui concerne le ministère de la Justice: 1. a) 159 b) 715.

2. a) 1963: 131; 1973: 386; b) 1963: 27; 1973: 185; c) 1963: 1; 1973: 144.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LES EFFECTIFS

Question n° 1092—**M. Paproski:**

1. Combien y avait-il d'employés salariés à plein temps au ministère des Travaux publics a) le 1<sup>er</sup> janvier 1963, b) le 1<sup>er</sup> janvier 1973?

2. Combien d'employés, pendant chacune de ces années, touchaient des traitements a) inférieurs à \$10,000, b) de \$10,000 à \$20,000, c) supérieurs à \$20,000?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):** 1. a) 6,030 (chiffre estimatif); b) 6,296.

		1963	1973
2.	a)	5,870	4,579
	b)	156	1,574
	c)	4	143
Total		6,030	6,296

Note: Les chiffres qui figurent pour l'année 1963 à la partie a) de la réponse n° 1 et aux parties a), b), et c) de la réponse n° 2 sont approximatifs, étant donné que les dossiers de deux régions administratives du ministère ne sont plus disponibles.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION  
RELATIVE AU PROJET N° H-6317

[Français]

Question n° 1312—**M. Allard:**

1. A quelle date le gouvernement a-t-il reçu une demande de fonds dans le cadre du programme des initiatives locales en ce qui a trait au projet numéro H-6317?